



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ
D'INSTALLATION, GESTION, EXPLOITATION ET
APPROVISIONNEMENT DE DISTRIBUTEURS DE
BOISSONS ET DE DENREES ALIMENTAIRES
SUR DIFFERENTS SITES DE LA VILLE DE
VINCENNES PASSE AVEC LA SOCIETE CHR
DISTRIBUTION**

**DÉCISION N° DM-21-396
EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU la décision n° DM-20-008 du 10 janvier 2020 de signer le marché d'installation, gestion, exploitation et approvisionnement de distributeurs de boissons et denrées alimentaires (notifié le 17/01/2020) ;

VU l'ordonnance n°2019-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDÉRANT que la société justifie d'une réelle perte de chiffre d'affaire durant la période de crise sanitaire liée au Covid 19 en 2020 ;

CONSIDÉRANT que la variation du chiffre d'affaire 2020 de la société CHR DISTRIBUTION est en baisse de – 53% par rapport à 2019, du fait de l'impossibilité d'exploiter les distributeurs de boissons et denrées alimentaires des différents sites ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger la durée du marché pour une durée de 1 an soit jusqu'au 9 décembre 2023 ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CHR DISTRIBUTION sise 24 rue du Travy Zone Senia 94 320 THIAIS et représentée par Serge FILIER en qualité de gérant.

L'avenant n'a pas d'incidence financière. Les clauses du marché initial demeurent applicables.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE